



OL-CS 15/11/2019

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 05 novembre 2019

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, adressé aux administrateurs le 20/10/2019.

Administrateurs présents : Laurent Billet, Michel Bodoy Georges Davignon, Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Charles Lacombe, Jacques Lelarge, Michel Meyer, Claude Saulgeot, Jean-Claude Secchi.

Le Conseil au complet (10/10) peut délibérer valablement

Adhérent invité : Jacques Herrgott

Pièces jointes envoyées avec la convocation :

- Ordre du jour du CA envoyé le 20/10/2019 ; complément envoyé en rappel le 04/11/2019 avec les pièces jointes :
- PV du CA du 01 octobre 2019 (nouvel envoi)
- Document BVV « Veyrier-du-Lac 2020 : une politique de mobilité globale et un plan de circulation apaisée pour les habitants », version du 26/09/2019 (actualisation)
- Communiqué de presse – 20 octobre 2019- du Grenelle Annecy à propos des ateliers du Climat et du PDU
- Article OL pour le MAG de décembre 2019 remis le 4/11 au secrétariat de la Mairie
- Ebauches de cahier des charges BVV pour les candidats aux municipales
- Compte-rendu du conseil municipal du 07 octobre 2019
- Compte-rendu du « diagnostic en marchant » en vue d'aménager les routes du Mt. Veyrier et de la Corniche du 17 octobre 2019

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 01 octobre 2019.

Le projet (réf. CS-OL 08/10/2019) est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne, rubrique « Conseils d'administration et Assemblées Générales »

2) Veyrier-du-Lac 2020 : une politique de mobilité globale et un plan de circulation apaisée pour les habitants

Le document de travail (8 pages) complété de plusieurs contributions et compléments, est parcouru et discuté en présentiel ; il convient de rajouter un paragraphe sur la circulation à Morat victime de l'accroissement de l'urbanisation de ce hameau, sans omettre les OAP de la Ravoire (cf aménagement Corniche) et du centre bourg : Poste, parking Gibello. Dans le diagnostic des voiries, les routes que nous avons baptisées « panoramiques » dans notre étude de prospective urbanistique en 2015 seront plus détaillées, avant qu'Olivier, qui en a discuté avec le Maire, ne finalise la mise en forme pour livraison début décembre.

3) Réunion CEREMA.

Georges a participé à la marche et aux tables rondes qui ont suivi avec Charles et Jacques Herrgott; il a fait un compte-rendu relevant les points effectués lors de la visite in situ : insécurité au niveau de l'impasse du Dreux , liée à l'accès de certaines voies privées, branches et buissons débordant des propriétés obligeant de se déporter sur la gauche ... Les possibilités de parking pour « les modes actifs » (!), qui vont se promener dans la montagne, sont limitées et nombre de pratiquants stationnent sur des emplacements privés ou sur la route elle-même créent de l'insécurité. La limite de vitesse (30 km/h, comme dans le bourg) n'est pas respectée (dito) par tous en particulier le matin entre 7h30 et 8h30 , le soir après 20h et le dimanche en fin d'après-midi. Le confort et la facilité de déplacement seraient facilités si quelques réfections de chaussée étaient réalisées avant l'hiver pour éviter la formation de trous. Des points remarquables sont notés dans 2 zones : sur la partie de la route bordant La Ravoire aucun aménagement spécifique pour le stationnement alors que cette zone est très fréquentée par les résidents de la commune et les touristes, et dans le prolongement du parking aménagé en haut du chemin des Bois du séminaire (intersection route de la corniche – RD 909). Points délicats, les intersections : Corniche /RD909 et route de Morat/ Corniche. Une question a été évoquée durant ce CA : le coût de cette intervention du CEREMA ?

4) Réunion du conseil municipal du 07 octobre.

Georges y a participé et en a fait un compte-rendu. Ce CM a délibéré sur l'acquisition d'une parcelle AE832 sise rue de la Voute, (certains s'interrogent sur le bienfondé de l'opération foncière et l'endettement de la Commune), le schéma directeur des randonnées-sentier, les tarifs de déneigement, les tarifs d'occupation du quai Général Doyen, et la subvention au CCAS.

5) Municipales 2020.

BVV, qui a pour mission de préserver le cadre de vie des veyrolains et leur qualité de vie et s'y emploie depuis 30 ans, ne peut pas rester apathique sur l'évolution du village et son devenir face aux enjeux et risques identifiés (Urbanisation, mobilité/ circulation, part de voix dans le Grand Annecy, rive Est, bassin du lac, malaise dans la gouvernance...). Il est de la responsabilité de l'association d'être vigilante sur les programmes des candidats et la composition des listes censées les appliquer, d'autant que plusieurs adhérents nous questionnent. Il n'est pas incompatible avec son objet que l'association puisse les inspirer. Trois contributions préalables (Claude, Laurent, Olivier) ont été adressées aux autres administrateurs en vue d'une plateforme intitulée « Cahier des charges prochaine mandature » et Jean Claude présente un tableau synoptique très visuel des thèmes sur lesquels nous souhaiterions connaître le positionnement des candidats. Ce programme comprend, à date, l'urbanisme, l'environnement, la citoyenneté et la démocratie locale, le tourisme, l'économie, la circulation, le regroupement des communes. Le Président demande à chacun de compléter, préciser, modifier éventuellement supprimer les thèmes listés à date (dans l'intervalle, un adhérent propose une réflexion sur l'école, deux sur la politique du stationnement, deux sur la réhabilitation du presbytère cadennassée dans l'entre soi municipal alors que BVV, qui s'était positionnée sur le sujet en 2015-2016, et d'autres associations concernées n'ont pas été consultées- NDLR).

7) Questions diverses

- Enquête PDU (Plan de déplacements urbains) du Grand Annecy

L'enquête publique aura lieu du 15 novembre au 16 décembre. Veyrier -du-Lac est dans le « corridor d'accès » de la ville Préfecture et le sujet concerne directement ses habitants et ceux de la Rive Est (Circulation, transports collectifs...), comme nous l'avons déjà signalé aux adhérents et plus largement par voie de presse lors de la concertation publique LOLA-PDU sous l'égide de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public).

Le communiqué de presse du 20 octobre du Grenelle Annecy a attiré l'attention sur l'escamotage de l'incidence des transports, premier émetteur de GES (46%) dans l'agglomération, dans les ateliers du PCAET (plan climat air énergie territorial) et l'envoi consécutif d'une lettre ouverte au Président Jean-Luc Rigaut et à son vice-président Thierry Billet en responsabilité du sujet.

Alors que l'enquête publique sur la ligne ferroviaire (9300 voyages/jour) Annecy-Aix-les-Bains démarre prochainement, BVV s'interroge sur la logique de dépenser 310M€ pour un doublement partiel (15 km sur 40) qui fera gagner 3 minutes sur le trajet (après plusieurs mois d'interruptions et de perturbations) alors que des travaux beaucoup moins onéreux (26%) auraient permis de faire gagner ½ h aux voyageurs sur le trajet Annecy- Genève du Lemman Express dont le service ouvrira avec 1H30 de trajet versus les 55 minutes de l'objectif. Au détriment des habitants et touristes. On peut parier sur la faiblesse du report modal (48100 véhicules/jour), que ne manqueront pas de souligner les vieux élus adeptes du tout voiture depuis les trente glorieuses.

- MAG de décembre.

Olivier présente l'article de BVV intitulé « 2020 » qui doit être diffusé dans le prochain MAG (rappel des missions statutaires de BVV, principales actions et contributions de BVV, projet de mobilité 2020...).

- Port

Plusieurs administrateurs s'interrogent sur le « démontage » hâtif des aménagements du port de Veyrier, dont la majorité des pontons n'avait pas souffert de la tempête, en l'absence de toute concertation des usagers (« amodiataires ») ; BVV avait attiré l'attention du conseil municipal sur le format (poids et prise au vent) de certaines embarcations nouvelles et suggéré, il y a 2 ans, de renforcer les chaînes de fond (i.e. pour amarrage) en conséquence. La proposition d'une réunion de dialogue avec les utilisateurs avait été refusée par l'adjoint en charge des travaux.

**La prochaine réunion du Conseil d'administration est ouverte aux adhérents et se tiendra :
mardi 3 décembre 2019 à 18 h à la salle de réunion de la Veyrière**